

## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**Date début : 28/08/2011 ; Date Limite : 10/10/2011**

**Client : COMMISSION DE LA CEDEAO.**

**Source de Financement : Accord de Financement CEDEAO-POOL FUND**

**Type :** Sollicitation de manifestation d'intérêt.

**Titre : MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE VISANT A L'ELABORATION DES MANUELS D'OPERATIONS ET DE PROCEDURES PPDU**

La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) est un groupe régional de quinze Pays, fondé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines d'activité économique, particulièrement l'industrie, le transport, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions socio culturelles, les questions monétaires et financières. La Commission de la CEDEAO a obtenu du Pool Fund (DFID, ACDI, Espagne) le financement d'un service de consultant pour l'élaboration des manuels d'opérations et de procédures en matière de gestion administrative, comptable, financière et de ressources humaines pour le compte de l'Unité de Préparation et de Développement des Projets d'Infrastructures (PPDU)

L'idée de la création du PPDU découle de la volonté des Etats Africains de mettre en œuvre des politiques d'intégration régionales pour assurer leur développement et ceux en lien avec les projets d'infrastructures du Plan d'Action à Court Terme (PACT) du Nouveau Partenariat Economique pour le Développement en Afrique (NEPAD). La Commission de la CEDEAO en tant que Secrétariat de la Communauté Economique Régionale Ouest Africaine a été mandatée par l'Union Africaine de mettre en œuvre le PACT dans son espace.

La Commission de la CEDEAO envisage donc de recruter un Consultant (Firme) constitué pour l'élaboration des Manuels d'Opérations et de Procédures PPDU.

**I. Les services comprennent :**

- L'élaboration d'un manuel des opérations; d'un manuel de procédures en termes administratifs, comptables et financiers ; d'un manuel de gestion du personnel ;
- L'élaboration d'un Système de Gestion Informatique (SGI) sous forme de document détaillant les systèmes administratifs, financiers, comptables et gestion de ressources humaines ainsi que la gestion de base de données et un Système de Suivi et Evaluation pour suivre la mise en œuvre et les résultats obtenus des projets et tirer les leçons en vue d'améliorer leur conception future ;
- S'assurer que le système de suivi et évaluation tient compte des données désagrégées en particulier sur comment les besoins des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des opérateurs économiques informels, des producteurs, etc. ont été pris en compte dans la conception des projets et comment ces conceptions seront effectives une fois les projets mis en œuvre : les données couvriront aussi les aspects environnementaux pour assurer des investissements durables ;

- Formation du personnel du PPDU sur l'utilisation des manuels élaborés ;
  - Développement d'un document projet pour l'acquisition, l'installation et la formation pour le système informatique du PPDU.
- II.** La Commission de la CEDEAO invite les Consultants (Firmes) admissibles nationaux et internationaux à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures de présentation du Consultant, références concernant l'exécution de contrats analogues avec les preuves y afférentes au cours des **cinq dernières années, au moins 10 ans d'expérience professionnelle avérée** dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires **parmi le personnel du Consultant**, connaissance de la région et toutes autres informations utiles à l'exécution de la mission). Les Consultants intéressés peuvent se constituer en Groupement en vue d'augmenter leur niveau de qualification.
- III.** Un consultant sera sélectionné suivant la méthode basée sur la qualité technique et le cout conformément au Code des Marchés de la CEDEAO. La Commission de la CEDEAO n'est pas tenue de retenir sur la liste restreinte un consultant qui aurait manifesté un intérêt pour la mission.
- IV.** Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses mentionnées ci-dessous **du lundi au Vendredi de 9 heures à 16 H 00 GMT +1:**

**Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, Division Passation des Marchés, 101, Yakubu Gowon Crescent Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria**

Courriel: [nkuakor@yahoo.fr](mailto:nkuakor@yahoo.fr); [bangoura53@yahoo.fr](mailto:bangoura53@yahoo.fr); [kabirnfr@yahoo.fr](mailto:kabirnfr@yahoo.fr)

- V.** Les consultants intéressés, possédant les compétences et l'expérience pertinentes, sont invités à manifester leur intérêt à offrir leurs services en faisant parvenir sous plis fermés avec la mention **«MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE VISANT A L'ELABORATION DES MANUELS D'OPERATIONS ET DE PROCEDURES PPDU, à ouvrir uniquement en présence du Tender Committee »** un dossier de manifestation d'intérêt (**1 original et 03 copies**) » à l'adresse ci-dessous **au plus tard le Lundi 10 Octobre 2011 à 16 H 00 GMT + 1 :**

**Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, Division Passation des Marchés 101, Yakubu Gowon Crescent Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria**

**Directrice de l'Administration Générale**

CC: CAF  
Directeur Infrastructures  
PPO Procurement  
Département Relations Extérieures